



**PROJET D'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
(tenue à huis clos)
Du 10 août 2020 à 20h00**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JUILLET 2020
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
5. CORRESPONDANCE

6. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 6.1 Approbation des comptes payés et à payer du mois de juillet 2020
 - 6.2 Résolution - location de salles au bureau municipal en période d'urgence sanitaire

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Résolution - protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens - modification de la résolution 2020-03-046
 - 7.2 Résolution - signataire autorisé - protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme RÉCIM - dossier 2023193

8. VOIRIE ET TRANSPORT
 - 8.1 Résolution - vente de la niveleuse usagée champion 1996
 - 8.2 Résolution - mouvement du personnel

9. ENVIRONNEMENT (HYGIÈNE DU MILIEU)
 - 9.1 Dépôt d'un avis de motion et du projet de règlement numéro 439 aux fins d'élargir l'application de l'article 8 du règlement 424 à l'ensemble des règlements d'urbanisme
 - 9.2 Dépôt d'un avis de motion et du projet de règlement numéro 440 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau
 - 9.3 Résolution - mandat Englobe corp. - évaluation des aires d'alimentation et de protection des puits d'eau potable via la modélisation numérique
 - 9.4 Résolution - forage de puits d'observation

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 10.1

11. URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1

12. LOISIRS, CULTURE ET RELATIONS COMMUNAUTAIRES
 - 12.1 Contributions et adhésions par la municipalité

13. VARIA
14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Jusqu'à nouvel ordre, les séances du conseil municipal sont tenues à huis clos, c'est-à-dire sans la présence de personnes et diffusées sur le site WEB dans les jours qui suivent la séance du conseil. Cette mesure temporaire permettra aux membres du conseil municipal de prendre les décisions nécessaires au fonctionnement de la municipalité sans compromettre la santé des élus, des employés et des citoyens. Les questions d'ordre général doivent être acheminées d'ici **14 h, le jour de la séance, à l'adresse courriel ddufour@saintjeandedieu.ca**. Seules les questions reçues avant ce moment obtiendront une réponse pendant cette séance.